



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CCP des personnels non titulaires RIN A du 21 octobre 2009

La séance est présidée par Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur des personnels d'encadrement, maritimes et contractuels.

Désignation du secrétariat adjoint :

Tour de rôle entre les organisations syndicales : c'est au tour de FO

Approbation du PV de la CCP mutations du 27 mai 2009

Le PV est approuvé avec une modification mineure.

Mutations prononcées sur la liste de 2ème niveau

Date d'effet : Les mutations prononcées au titre de cette CCP auront lieu le 1^{er} Janvier 2010, sauf accord entre les services sur une date différente.

6 candidatures ont été présentées par 4 agents RIN

Résultat : 3 mobilités acceptées

Nom	Service d'origine.....	Service d'accueil
BRIMBAL Catherine	ANAH.....	DREIF/DHRU
HEBERT Marie Françoise	CGDD/DRI	CGDD/DRI
MORVAN Régis	DGPR/SRNH	DRE Languedoc Roussillon

Par ailleurs sont aussi examinées à cette CCP les mutations d'agents non titulaires hors statut RIN

Nom	Statut	Service d'origine...	Service accueil
CORFDIR Michèle	CETE	SETRA	DGITM/AGS
ESPOSTO Michèle	CDI article 4.....	Congé conv. perso ...	DIV
GRIMAUD Clélia	DAFU	DRE PACA	SG/SPES
ROBIQUET Guy	CETE.....	CETE N/Picardie....	CETE N/Picardie
VOINOT Jean Michel	CDI article 4.....	DIV	DREIF

Mutations prononcées sur la liste de 1^{er} niveau

5 candidatures ont été présentées par 4 agents.

Résultat : 4 mobilités acceptées

Nom	Service d'origine.....	Service d'accueil
BOREL Gérard	ANAH	DDE 94
HERSENT Philippe.....	permanent syndical	FNASCEE
LANCELOT Jean Pierre ...	DDE 27	DDE 27
SARDA Dominique.....	DRE Lang. Roussillon	DRE Languedoc Roussillon

Par ailleurs sont aussi examinées à cette CCP les mutations d'agents non titulaires hors statut RIN

Nom	Statut	Service d'origine.	Service accueil
BALLE Roland.....	SETRA.....	CGDD.....	DIREN Ile de France
EVANO Michel	CETE	SG/SPES	MAE
HIPPOLYTE Jean Claude	CETE	SETRA	DDEA 49
JAEGGER Didier.....	SETRA.....	SN Rhône Saône .	SN Rhône Saône
MAUGER Magali	CDI art 4	SG.....	DREIF
WENISCH REHBER Agnès.....	SETRA.....	SETRA	CETE Rouen

La mobilité d'Annette MILLET est actée sous réserve de la vacance du poste et de l'arbitrage inter-corps avec le MAP.

Questions diverses :

Le règlement intérieur de la CCP : retoileté, il a été adopté sous réserve de la vérification par les services juridiques du Ministère des dispositions prévues à l'article 22 quant aux commissions disciplinaires (rédaction ambiguë).

Intégration des CDI dans le RIN

Sur les 16 dossiers d'agents en CDI, 9 agents intégreront le RIN, 4 ont refusé et 3 personnes ne peuvent pas être reclassées dans le RIN.

Versements des indemnités liées aux contentieux (PNT CETE) : les versements ont été effectués, il reste à émettre, avant les déclarations fiscales, les décomptes.

GIPA Garantie Individuelle du pouvoir d'achat : La DRH envoie aux services la liste des agents concernés au titre de l'année 2009. Un point STATISTIQUE sera fait et présenté lors de la CCP du 3 décembre prochain.

Recours sur pré-positionnements : sont concernés les services DREAL / DIRM / PSI / CPCM / Chorus et 1/3 des Parcs en 2010 (2 PNT A concernés) et en interministériel les DDI (DDT ou DDTM, DDCSPP...).

Pour ce qui concerne les services du MEEDDM, les modalités sont les mêmes que celles déjà mises en place pour la création des DREAL première vague, et sont considérées comme relevant de l'intérêt du service.

Modalités :

- concertation avec les organisations syndicales ,
- communication sur l'organisation et les nouveaux organigrammes,
- publication des postes,
- vœux des agents sur la nouvelle affectation,
- notification par le préfigurateur de la proposition de la nouvelle affectation ,
- délai de 21 jours pour la réponse de l'agent avec expression de 3 vœux en cas de refus,
- décision de l'administration
- recours possible de l'agent devant la CCP

Pour les DDI : les modalités sont sensiblement les mêmes mais la procédure ne relève plus de la logique intérêt du service : le processus est piloté par la MIRATE (Mission Interministérielle de Réforme de l'Administration Territoriale de l'État) essus et la décision d'affectation n'est pas susceptible de recours si la situation administrative n'est pas modifiée (niveau de poste et résidence administrative de l'agent inchangés).

Conditions de transfert des personnels DIV au Ministère des Affaires Sociales : les personnels en DIV sont devant l'alternative suivante :

- soit ils suivent « leur mission » au ministère des affaires sociales
- soit ils refusent leur nouvelle affectation

le risque étant de se voir appliquer les modalités mentionnées à l'article 23 de la loi de mobilité qui prévoit une procédure de licenciement.

La DRH propose à titre tout à fait exceptionnel que les quelques agents concernés puissent bénéficier des dispositions relatives à la mobilité sous réserve de trouver un poste dans les services du MEEDDM sur les postes restés vacants après les mouvements de cette session de mobilité permettant une affectation au 31/12/2009. Ces quelques agents concernés sont invités à se rapprocher du chargé de mission des contractuels très rapidement.

Prochaines CCP
le 3 décembre 2009 : promotions
pré CCP promotions le 17 novembre

***Sachez que les élus sont d'autant plus efficaces quand ils disposent
d'éléments avant la CCP et même avant la pré-CCP***

*Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s CFDT*

*Annick JAOUENDGALNtél : 01.40.81.97.06
Philippe BOISBOURDIN.....CGDD – MIGT 11tél : 04.91.00.52.01
Marie Edith BRETONÉcole Archi. Nantestél : 02.40.16.01.25
Christian LETERCPréfecture 76.tél : 02.35.58.53.10
André TURCOTDDEA 79tél : 05.49.06.89.00
Eve CALOPermanence - CFDTtél : 01.40.81.22.10
Jocelyne BLASERDREAL Midi-Pyrénées.....tél : 05.61.58.55.43
Rémy BLANESSN Seinetél : 01.44.06.19.91*